Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260121-2026_001-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026-01
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six le 20 Janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 15 Janvier 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : MORAZIN Roger, LEBRET Louisette, CHAUDAGNE Michel, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, SOULAINE Franck, MAFILLE Lauriane, LARCHER Ghislaine, SALMON Patrice, TESSIER David, GUEHO Fabrice, GADONNEIX Serge.

Absents excusés : Emilie BERNARDIN CORBES, HIREL Erwan.
HOUSSAIS Sylvie a donné pouvoir à Monsieur GADONNEIX Serge.

Secrétaire de séance : Michel CHAUDAGNE.

OBJET : Affaires Générales: Convention relative au rattachement d'ouvrages de raccordement d'unité de production et de renforcement du réseau favorisant l'injection de gaz recouvrable.

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que des projets de production de biométhane se développent sur le secteur, notamment un projet sur la commune de LA CHAPELLE-BOUËXIC qui souhaitent injecter le biométhane ainsi produit dans le réseau de distribution.

La Commune de LA CHAPELLE-BOUËXIC ne dispose de service public de distribution de gaz sur son territoire.
Le réseau le plus proche permettant l'injection de biométhane est situé sur la Commune de GUICHEN.

La Commune de GUIGNEN se situe sur le tracé envisagé pour les travaux. En effet elle dispose d'un réseau de desserte. Toutefois celui-ci ne permet pas techniquement d'accueillir les nouvelles capacités ainsi produites, de sorte que l'éxécutoire de ces nouvelles capacités sera situé sur la Commune de GUICHEN.

Après avoir pris connaissance de la convention ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet :

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les votes ont été les suivants :
- Présents : 11
- Nombre de votants : 12 dont 1 pouvoir
- Pour : 12 dont 1 pouvoir
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le tracé proposé dans la convention.

- Autorise Monsieur le Maire à signer le projet de convention relative au rattachement d'ouvrages de raccordement d'unité de production favorisant l'injection de gaz renouvelable dans le réseau de distribution et toutes pièces y afférentes.

Fait à La Chapelle-Bouëxic,
Le 21 Janvier 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN